

Etude sur les financements des ONG françaises pour le secteur

Début 2019, la Coalition Eau a lancé une étude intitulée « La contribution des ONG françaises à la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement ». L'enquête s'est adressée à l'ensemble des ONG de coopération internationale ayant des actions dans le domaine de l'eau, l'assainissement, et l'hygiène. 44 ONG ont répondu au questionnaire et des entretiens individuels ont été menés avec 17 ONG. Les réponses ont permis de dresser un état des lieux des actions et contributions des acteurs associatifs du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH).

UNE PREMIÈRE ÉTUDE MENÉE EN 2012

Dans le cadre du bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la définition de futurs objectifs de développement durable par la communauté internationale, la Coalition Eau a souhaité approfondir la question du financement du secteur de l'eau et de l'assainissement, au travers de plusieurs études. L'étude « Les financements des ONG françaises pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du Sud, 2009-2011 » permettait de compléter ce panorama en s'intéressant aux fonds mobilisés par les ONG pour le secteur eau et assainissement.

EN RÉSUMÉ :

Cette étude a permis de mettre en lumière le rôle moteur et fondamental des ONG pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elles s'imposent ainsi comme un acteur incontournable dans le financement du secteur.

Ainsi, sur la période 2009-2011, période de l'étude, les 74 ONG du panel ont mobilisé 234,3 millions d'euros pour le secteur, tous financements confondus (fonds propres, coopération décentralisée, fonds issus de l'aide bilatérale française, fonds issus de l'aide multilatérale et fonds issus des fondations privées). Ceux-ci se répartissent comme suit :

- Fonds provenant des bailleurs multilatéraux : 52,7% (123,5 millions d'euros)
- Fonds propres : 21% (49,3 millions d'euros)
- Fonds provenant des bailleurs institutionnels français : 12,5% (29,4 millions d'euros)
- Fonds issus de la coopération décentralisée : 9,4% (22 millions d'euros)
- Fonds issus des fondations privées : 4,4% (10,1 millions d'euros)

LES PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DE L'ÉTUDE DE 2019

- Les 44 ONG étudiées sont présentes dans **65 pays d'intervention** parmi lesquels 71% des pays les moins avancés et à faible revenu et 59% des pays à revenu intermédiaire tranche inférieure ;
- Pour l'année 2017, **351 projets EAH** ont été menés par les ONG et 462 projets multisectoriels intégrant une composante EAH ;
- Pour la période 2015-2017, le **montant global des financements obtenus par les ONG du panel pour les projets Eau-Assainissement-Hygiène s'élève à 328 142 686€**, les trois principales sources de financement étant l'Union Européenne, le système des Nations Unies (UNICEF, etc.), et les bailleurs bilatéraux non français (DFID, USAID, ...) ;
- En 2017, les **ONG d'urgence humanitaire ont reçu 77% des financements** contre 23% pour les ONG de développement notamment du fait de leur capacité à obtenir des

financements européens et multilatéraux ;

- ➔ La **première source de financement des ONG de développement est la coopération décentralisée** (32% des financements).

LA PLUS-VALUE DES ONG PAR RAPPORT AUX AUTRES ACTEURS DU SECTEUR

- ➔ **Une diversité de structures aux approches, expertises diverses** (entrepreneuriat social, soutien aux acteurs publics, mobilisation de la société civile...) et tailles diverses, permettant une forte adaptation aux contextes spécifiques et une certaine complémentarité ;
- ➔ **Une réponse d'urgence** aux crises humanitaires ;
- ➔ **Un ciblage des pays et des zones les plus vulnérables**, complémentaire à l'action de la coopération bilatérale française, avec une **connaissance de terrain précise et des données indispensables** ;
- ➔ **Une préoccupation de résultats basés sur la réponse aux besoins réels** des populations ;
- ➔ **Une capacité d'innovation et d'expérimentation** de solutions adaptées aux différents contextes sociaux, économiques, géographiques, anthropologiques... ;
- ➔ Le sentiment de faire preuve de **réactivité et d'efficacité** dans la réalisation des projets et des **pratiques d'évaluation et de contrôle internes et externes** souvent très poussées ;
- ➔ **Des équipes locales et internationales expérimentées** présentes depuis de nombreuses années dans un grand nombre de zones ;
- ➔ **Une approche partenariale** souvent mobilisée pour la réussite des projets avec des acteurs privés (bailleurs et opérateurs), publics (collectivités, partenaires locaux, ...) et d'autres ONG ;
- ➔ Une **source d'emploi** non négligeable en France et à l'International ;
- ➔ **Un acteur essentiel de la mobilisation politique, du renforcement des sociétés civiles, et de la mobilisation associative bénévole** dans des initiatives solidaires.

PLUSIEURS RECOMMANDATIONS ET DEMANDES ÉMANANT DES ONG DU SECTEUR, À L'ATTENTION DES BAILLEURS :

1. **Simplifier et améliorer la transparence des procédures** de candidature, de reporting et de décaissement des projets et revoir la demande de **cofinancement**, souvent difficile à satisfaire ;
2. **Assurer une meilleure prise en charge des frais support**, indispensables pour une cohérence dans les interventions, pour le renforcement des capacités, mais aussi pour assurer le reporting et le suivi-évaluation ;
3. **Augmenter les financements publics français pour les ONG** dans le domaine de l'EAH ;
4. **Articuler davantage les phases d'urgence et de développement** via des mécanismes financiers adaptés
5. Garantir des moyens d'action aux organisations intervenant dans les **zones rouges**

PUBLICATIONS :

- ➔ Etude [La contribution des ONG françaises à la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, 2019](#)
- ➔ Etude [Les financements des ONG françaises pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du Sud, 2009-2011](#)